Date de création du document : 29 mai 2017

Version rédigée par : V.Colmant CSS dpt de pathologie	Le : 29 mai 2017
Version validée par : A.Couvelard responsable Dpt UF BCH ; Pr S.Msika Bloc opératoire L.Tripault DSI D.Kaddar CS bloc opératoire	Le : 6 juin 2017
Version approuvée par : DQGR	
Objet de la modification :	Page(s) :

1. OBJET

Ce document décrit la démarche à suivre pour la demande d'un examen extemporané prélevé au bloc opératoire de l'hôpital Louis Mourier, les conditions de transfert du prélèvement vers le département de pathologie de l'hôpital Bichat, la prise en charge du prélèvement et la transmission des résultats au bloc opératoire de l'hôpital Louis Mourier.

2. DOMAINE D'APPLICATION ET PERSONNES CONCERNEES

Domaine d'application : Les examens extemporanés prélevés au bloc opératoire de Louis Mourier
Personnes concernées : Equipe médicale et paramédicale du bloc opératoire de Louis Mourier
Equipe médicale et paramédicale du département de pathologie UF de Bichat.
Globe express : coursiers

3. DOCUMENTS DE REFERENCE

RBPACP : Recommandation de bonnes pratiques en Anatomie et Cytologie Pathologiques V2-2011
Guide technique d'accréditation en anatomie et cytologie pathologiques – SH-GTA-03 revision00

4. DEFINITIONS ET ABREVIATIONS

Définition : Examen extemporané : Il s'agit d'un examen anatomopathologique réalisé en cours d'intervention chirurgicale dans le but d'établir un diagnostic ou fournir une orientation diagnostique pouvant modifier l'acte opératoire ou permettant d'évaluer les limites d'exérèse. (AFAQAP)
LMR : hôpital Louis Mourier
BCH : hôpital Bichat –Claude Bernard
AFAQAP :Association Française d'Assurance Qualité en Anatomie Pathologique.

5. DESCRIPTION DE LA DEMARCHE

5.1 Demande d'examen extemporané

Appeler Globe express au 01 40 09 69 55 et demander une course en **« urgence vitale »**. Remplir le bordereau de demande Globe express pour un acheminement dans le département de pathologie de BCH. **Prévoir un délai de 15 mn** entre l'appel du coursier et l'enlèvement au bloc opératoire de LMR.
Préparer l'envoi : prélèvement et feuille de demande correctement remplie en sac double poche de **couleur bleue** accompagné de la fiche de suivi**.** Conformité vérifiée . Ne pas oublier d'indiquer le n° de téléphone à joindre pour la communication des résultats.
Tracer la demande sur le cahier du bloc opératoire.

5.2 Envoi du prélèvement au département de pathologie site Bichat

Le coursier prévient de son arrivée en sonnant à l'accueil du bloc opératoire au RDC du batiment. Le prélèvement lui est immédiatement confié.
La traçabilité de l'envoi est assurée par une fiche de suivi qui va accompagner le prélèvement et sera archivée au département de pathologie à Bichat.

Appeler la réception du département de pathologie de BCH : **Tel : 01 40 25 82 97** pour annoncer l'arrivée de la demande d'examen extemporané.

5.3 Réception de l'examen au département de pathologie site Bichat

Le coursier de Globe express remet l'examen **en main propre** à la réception du département de pathologie de BCH (stationnement au niveau des urgences au 1er ss sol, passe devant la radiologie, descend par l'escalier au 2ème sous sol de la tour et suit le fléchage « département de pathologie »)
Le technicien réceptionne et horodate l'arrivée du prélèvement, informe de l'arrivée par l'interphone, transmet le prélèvement au technicien du poste « extemporanés » puis enregistre informatiquement la demande.

5.4 Prise en charge macroscopique, technique et diagnostic immédiat

5.5 Communication du résultat

Le pathologiste communique le diagnostic directement au chirurgien ou à son représentant dument identifié. La communication du résultat se fait par téléphone, au numéro noté sur la feuille de demande.
Il trace sur le registre des examens extemporanés, son identité, l'heure de rendu, le résultat communiqué et le nom de l'interlocuteur.
Le nom du pathologiste et les résultats de l'examen extemporané, tels qu'ils ont été énoncés en cours de l'intervention, figurent dans le compte rendu final.
Les lames initiales et les blocs d'inclusion en paraffine issus du prélèvement congelé pour l'examen extemporané sont ensuite conservés et archivés au département de pathologie
Un audit interne permet d'évaluer l'exhaustivité de la traçabilité des informations sur le registre et d'évaluer le délai de rendu des résultats
.

DELAI : compter 1 heure à 1 heure 15 entre l'appel du coursier et la transmission du résultat (le délai peut être augmenté car il dépend aussi de la difficulté technique et d'analyse par le pathologiste)

Prélèvement extemporané

IBO IBODE	• Appel au transporteur GLOBE EXPRESS ¼ d'h avant au 01 40 09 69 55 • demander une course en urgence vitale
IBO IBODE	• Appel au Dpt de pathologie BCH au 01 40 25 82 97 pour informer de l'envoi • Vérification conformité du prélèvement • Fiche de traçabilité
COURSIER	Course « transport externe »
TECH LAB	• Horodater de la feuille de demande (heure d'arrivée) • Fiche de traçabilité
TECH LAB PATHOLOGISTE	• Enregistrement, technique, diagnostic. • Communication du résultat par téléphone au n° indiqué sur la feuille de demande. • Traçabilité